D.D.T. 73
0 9 JUIN 2026
COURRIER ARRIVÉ

Association Foncière Pastorale de la Gittaz
A la mairie des Belleville
1 Place des Belleville
73440 LES BELLEVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AFP DE LA GITTAZ

Délibération n°2026-04 **Séance ordinaire du 28 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai, l'Assemblée générale, sur convocation de son président, M. Bernard SOUCHAL, s'est réunie à la mairie de Les Belleville.

Propriétaires présents ou représentés : Manon BORNAND, Christian BORREL, Christèle BORREL, Rolande BORREL, Monique CARTEREAU, Romuald CHATELLET, Nicole CHAUDAN, Donatienne Thomas et Adrien JAY (représentants de la commune de Les Belleville), Catherine DUC-PLACHETTAZ, Viviane DUJEAN, Béatrice DUJEAN, Pierre DUJEAN, Claudine FARCOT, Martine FAVRE, Benoit FAVRE, Eliane HUDRY, Paul HUDRY, Nicole JAY, René JAY, Noëlla JAY, Suzanne JAY, Véronique JAY, Francis JAY, Patrick LABBE, Morgane MARTIN, André PLAISANCE, Gaston PLAISANCE, Christian PRUVOST, Marie-France RATEL, Lucie REILLER, Marin SOLLIER, Raymond SOLLIER, Yves SOLLIER, Antonin SOLLIER, Bernard VIGUET-CARRIN, Marie-Christine VOJIK, Claudine ABROND, Régis BORREL, Colette CHAPUIS, Pascal CHAUDAN, Carmen JAY, Nathalie DUJEAN, Elodie JAY, Alice CHESSA, Sébastien JAY, Fernande AMBIEHL, Christine PAUCHARD, Patrice BORREL, Josette SOUCHAL, Bernard VINIT-DUNAND, Monique DEWEES, Philippe WOLFER et Jean-Pierre MOLIERE.

Secrétaire de séance : Bernard SOUCHAL

Nombre de voix	*Nombre de voix présentes ou représentées*	*Quorum*
251	*63*	*126*

Le quorum n'étant pas atteint à l'heure de convocation, soit 17h30, la séance a été reportée, sans condition de quorum, au 28 mai 2026 à 18h30.

Objet : Approbation du compte de gestion du budget 2025

Le président présente pour approbation le compte de gestion du budget 2025 de l'AFP de la Gittaz, annexé à la présente délibération.

Il rappelle à cette occasion que le comptable public établit un compte de gestion pour chaque budget voté, qui retrace, en dépenses et en recettes, l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles s'ajoutent les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public.

Ce compte de gestion répond à deux objectifs :

- Justifier l'exécution du budget ;
- Présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de l'AFP.

Il comporte :

- Une balance générale ;
- Le bilan comptable de l'AFP qui décrit l'actif et le passif de celle-ci.

Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le compte de gestion reprend les résultats des exercices précédents et intègre tous les titres émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice. Il retrace enfin la comptabilité des valeurs inactives.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée générale qui constate la concordance du compte de gestion et du compte administratif et de leurs résultats respectifs pour le budget de l'AFP.

L'assemblée générale décide :

- De valider le compte de gestion du budget 2025 de l'AFP de La Gittaz ;
- D'autoriser M. le Président à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de votants	63	*Pour l'adoption*	30
Suffrages exprimés	59	*Contre l'adoption*	29
Abstention, nul ou refus de vote	4		

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Bernard SOUCHAL



Acte rendu exécutoire
Compte tenu de publication le 11/06/2026
Et de la réception au contrôle de légalité le